

Tentative d'assassinat d'enfants dans le Val de Marne : Macron doit démissionner

écrit par Jacques Martinez | 3 juillet 2023





Ils s'en sont pris à un Maire de France, Vincent Jeanbrun, maire LR (ce qui n'est certes pas une médaille mais c'est quand même mieux que macroniste ou insoumis), Vincent Jeanbrun, maire LR de l'Haÿ-les-Roses, qui a la réputation de se mettre en quatre pour ses administrés.



Après les tentatives d'assassinats d'enfants dans le Val-de-Marne, MACRON doit soit démissionner, soit créer une cour spéciale de justice contre de telles barbaries ! Et poursuivre les associations complices de telles abominations !

Combien encore de « *On n'a encore jamais vu ça en France* », sous l'influent « porte-malheur Emmanuel », faudra-t-il pour que le Président Macron présente sa démission ??? Ou qu'il nous crée une cour spéciale de justice digne de ce nom et non représentant, comme depuis des décennies, l'ajustice, c'est-à-dire l'absence de justice ! En outre, s'il est avéré que des émeutiers, reconnus auteurs de crimes ou délits, sont entrés en France grâce à des Français, membres ou non

d'organisations caritatives, alors que ces Français soient poursuivis pour complicité !

**L'épouse mais aussi les enfants en bas âge -oui, bas âge
!!!- d'un maire ont été attaqués -et quel courage !**

En pleine nuit !- jusqu'à tenter de les tuer... tuer des enfants de 4 et 7 ans et leur mère à coups de mortier !!! Qui sont ces êtres si lâches ? À leur place, j'aurais honte mais eux, ces lâches, certainement pas !

D'ailleurs, pour moi, ces crevures ne méritent pas le qualificatif d'êtres humains ! Et comme mon correcteur ne semble pas connaître le mot, et donc, il est peu probable que ces individus le connaissent, alors en voici la définition qu'en donne le site Wiktionnaire : « *Personne abjecte, individu qui a des sentiments bas et est capable des pires actions.* »

Personnellement, j'exclus ces gens abjects de notre communauté même si ces crevures ont la nationalité française. Je ne suis pas un bon catho qui tendrait l'autre joue !

En outre, s'ils sont entrés en France grâce à des associations « caritatives » – « caritatives » pour ceux qu'elles aident mais pas pour les Français-, celles-ci devraient pouvoir être poursuivies pour complicité de tentatives d'assassinats, en outre, sur personnes vulnérables !

Là, effectivement, tous les intellectuels -dont tous mes confrères journalistes-, acteurs -dont l'une d'entre eux !-, sportifs ne devraient pas hésiter à faire savoir, suite à une telle tentative d'assassinat d'enfants... -eux parfaitement innocents,, j'ai même appris, je vous le certifie « de source sûre » qu'ils n'ont aucun fait même

mineur à leur casier judiciaire : ils n'ont même pas effleuré, « lors d'une course folle » sur un trottoir de l'Haÿ-les-Roses, au guidon de leur trottinette, un passant !- donc tous ces intellectuels ne devraient pas hésiter (mais ce n'est pas encore le cas à l'heure où j'écris ces lignes) à reconnaître qu'ils font honte à notre France.

Rappelez-vous le juge incorruptible Tony Skurtys cloué au pilori par la bien pensance !

Ce n'est pas un hasard si, en France, les « bienpensants » ont tout fait contre un juge, M. Tony Skurtys, qualifié ironiquement par eux, parce que trop sévère dans ses décisions, de « Monsieur 100% »... En particulier par des journaux tels que le Canard enchaîné et Libération, ce qui, à mes humbles yeux, est une référence des plus valorisantes !

D'autant que, le 5 février 2023, quand elle était encore à *Valeurs Actuelles*, Charlotte d'Ornellas a soutenu ce magistrat :

<https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/societe/magistrat-trop-repressif-la-traque-ideologique?uid=Nzcl0TE0>

Charlotte d'Ornellas y défendait ce juge Tony Skurtys contre les accusations de nos confrères, ceux nombreux quelque peu à gauche, en justifiant l'exercice de sa fonction :

« Tony Skurtys statue en fonction de la personnalité, des faits commis et de la peine encourue. Le taux d'appels réalisés sur les affaires qu'il juge est inférieur à 10 %, et la confirmation de culpabilité est de 100 %.

La raison de la curée est donc ailleurs. Quand d'autres veulent prendre parti pour le voleur contre la police, Skurtys détonne : « Je n'adhère pas à une justice plus sévère envers les victimes qu'envers les prévenus. Le magistrat correctionnel juge deux choses : une personnalité qui est le prévenu, mais également des faits qui ont été

commis. Ça s'arrête là, toute considération idéologique doit être bannie, au risque, sinon, d'exercer un mépris intolérable pour la victime. »

Ces actes inadmissibles ne devraient pas rester impunis (à moins que s'en mêle l'idéologie d'un certain « Syndicat des Magistrats mous » qui devrait plutôt laisser la place aux membres d'une nouvelle organisation : le « Syndicat de la Magistrat... dure » !).

Donc, si M. Macron, acceptant enfin de mettre définitivement au placard, dans la case « Archives historiques », le jeune et si insouciant Emmanuel, veut rester Président de la République, qu'il incite les parlementaires à créer une cour spéciale, à moins que, si sa décision suffit, qu'il l'enclenche lui-même et au plus tôt ! Une cour spéciale composée de magistrats à l'image du juge Tony Skurtys ! Et qu'il en écarte le « Syndicat des Magistrats mous ».

En outre, si, des prévenus -s'ils sont interpellés (que de « si »...)- sont reconnus comme auteurs de tentatives d'assassinats ou de meurtres ou de faits « moindres » de saccages, vols, destructions, et si, oui encore « si »... Si ces personnes reconnues coupables sont arrivées sur le territoire français grâce à l'aide d'« associations caritatives », ne serait-il pas juste -mais serait-ce possible légalement ?- que des Français... (policiers, sapeurs-pompiers, infirmiers ou particuliers victimes par exemple d'une agression, de l'incendie ou du saccage de son commerce) voire l'institution judiciaire elle-même, puissent porter plainte contre les responsables de ces « associations caritatives » pour complicité de tentative d'assassinat ou d'agression ou de destruction ou de vol ???

Et si, juridiquement ce n'est pas possible, que les parlementaires votent au plus tôt des lois le permettant !

Bien évidemment, dans ce cas, ce sera trop tard pour les

faits déjà perpétrés, mais ce sera pour les prochains faits lors d'autres émeutes voire une fort probable guerre civile -entre cultures !- car cela risque fort de se produire, malheureusement, tragiquement pour NOTRE FRANCE, si nous restons sous le règne non « macronien » mais le « RÈGNE MACRON...RIEN » !

JACQUES MARTINEZ, journaliste, ancien de RTL, et ancien correspondant pour le Val-de-Marne de l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...